

cissant. Moïse embrasse d'abord l'univers entier, le ciel et la terre, puis toute l'humanité, ensuite, de restriction en restriction, d'élimination en élimination, il en vient à circonscrire complètement son sujet et à ne plus s'occuper que de la race de Jacob. Chaque section nouvelle exclut du récit, pour n'y plus revenir, une partie de la section précédente : l'histoire d'Adam exclut la descendance de Caïn dont il n'est plus question dans la suite; celle de Noé exclut, avec la lignée de Caïn, celle de Seth qui périt dans le déluge; celle des enfants de Noé exclut la race de Cham et de Japhet, après en avoir fait la simple énumération; celle de Sem mentionne, pour ne plus en parler, tous ceux des enfants de ce patriarche différents de Tharé; celle de Tharé écarte à son tour tous ceux qui n'appartiennent pas à la famille d'Abraham, et, de la même manière, Ismaël et Ésaü disparaissent successivement après l'énumération de leur postérité.

On voit par là que le procédé d'élimination ou d'exclusion est uniforme et constant dans toute la Genèse. Il est, de plus, appliqué partout de la même manière. Chaque fois qu'une généalogie se subdivise en plusieurs branches, chaque branche nommée dans le récit obtient une mention, et afin de dégager la marche de l'écrivain, cette mention est toujours faite dans l'ordre inverse de l'importance historique de la famille, c'est-à-dire que la généalogie de Caïn précède celle de Seth, de même que celles de Cham et Japhet, d'Ismaël, d'Ésaü, précèdent celles de Sem, d'Isaac et de Jacob. Les sections consacrées aux rameaux secondaires sont naturellement

courtes, tandis que celles qui nous font connaître les branches principales entrent dans de longs développements. Ces dernières se distinguent aussi des autres par les indications chronologiques; le nombre d'années qu'ont vécu les patriarches est marqué soigneusement dans la ligne directe; il est passé sous silence dans les lignes collatérales. On ne saurait désirer, on en conviendra, une marche plus méthodique et plus régulière.

Ce plan suivi de la Genèse prouve qu'elle a été rédigée avec soin et réflexion¹, dans un but précis et déterminé, et avec un ordre fixé et arrêté à l'avance. Toutes les objections que l'on a soulevées contre l'unité de la Genèse en particulier, de même que contre le Pentateuque en général, sont donc sans fondement. Nous avons le droit de considérer le Pentateuque tout entier comme une œuvre d'une seule venue; quoique les parties qui le composent aient été écrites à des époques diverses, c'est bien le même écrivain qui a raconté l'origine du monde, l'histoire des patriarches, la servitude d'Égypte, l'exode et la loi donnée au désert. Nous ne disons pas encore que cet écrivain est Moïse, nous allons avoir à le rechercher maintenant; nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir s'il a eu entre les mains des documents anciens dont il a fait usage, nous aurons à l'examiner plus tard, mais nous constatons dès à présent que l'écrivain, quel qu'il puisse être d'ailleurs, auquel nous devons le Pentateuque, dans sa forme actuelle, est unique¹.

¹ Le plan suivi dans les cinq premiers livres de la Bible est si patent qu'il n'est pas, généralement, nié aujourd'hui par les critiques

III.

Authenticité de la Genèse prouvée par le but particulier que s'est proposé son auteur : déterminer les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la Terre Promise.

Après avoir établi l'unité du Pentateuque par le but général que s'est proposé son auteur et par le plan qu'il a suivi, il nous reste donc à tâcher de découvrir quel est cet auteur, en examinant quel but particulier il a poursuivi dans son œuvre.

Outre le but général, qui est le but religieux dont nous venons de parler, celui qui a écrit le Pentateuque s'est proposé en effet, de plus, un but particulier : il avait sans cesse devant les yeux une fin précise et déterminée, celle de décider les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan, comme il nous sera facile de le démontrer.

Il est à propos de remarquer tout d'abord que ce double but, général et particulier, correspond exactement à la double mission de Moïse. Ce grand homme

incrédules, en ce sens qu'ils admettent un écrit historique complet et formant un tout mis en ordre par un rédacteur définitif. Ils font seulement des chicanes de détail dont nous aurons à nous occuper dans la suite. « Il faut rejeter toute hypothèse tendant à expliquer l'origine du Pentateuque sans faire droit à son *incontestable unité*, » dit un des critiques les plus avancés, M. Kuenen, qui souligne lui-même les mots « *incontestable unité*. » *Histoire critique de l'Ancien Testament*, trad. Pierson, t. 1, p. 75.

avait une première mission, qu'on peut appeler universelle, durable, parce qu'elle intéressait tous les temps : c'était de faire connaître le vrai Dieu et d'asseoir sur des bases solides la religion de son peuple en lui donnant un corps d'institutions et de lois. Mais outre cette première mission, d'un caractère théologique et religieux, il en avait une seconde, temporelle et passagère, d'un caractère civil et politique : elle consistait à tirer les Israélites de l'Égypte et à les conduire dans la terre de Chanaan, afin qu'une vie sociale indépendante assurât le maintien et la conservation de leurs traditions religieuses.

La première partie de sa mission lui a été commune, à plusieurs égards, avec tous les écrivains de l'Ancien Testament, qui se sont tous proposé de conserver, de développer ou de ranimer l'esprit religieux au sein de leur peuple. Elle ne peut donc pas nous servir à elle seule pour déterminer la date du Pentateuque. Mais il n'en est pas de même de la seconde partie de la mission de Moïse. Celle-là lui a été exclusivement propre et personnelle. Il n'y a eu, dans l'histoire sainte, qu'un seul moment, moment unique, où l'on ait eu besoin de décider Israël à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan. S'il existe donc un livre qui ait été écrit visiblement dans ce dessein particulier, il s'ensuit qu'il a été composé à cette époque; si ce livre est le Pentateuque, il en résulte que le Pentateuque a été écrit du temps de Moïse. Or c'est là un point qu'il nous paraît facile de démontrer par l'examen de ce grand monument littéraire et sacré. Quand on l'étudie avec

soin, on remarque en effet que beaucoup de pages du Pentateuque n'ont été écrites que pour les hommes qui vivaient du temps de l'exode. Si tout ce qui concerne la religion, le culte, les cérémonies, les prescriptions civiles et sociales, s'adresse à toutes les générations d'Israël, il y a bien des détails qui s'adressent principalement ou même exclusivement à la génération qui vivait du temps de Moïse. Non seulement c'est à elle que l'auteur parle, mais il lui dit beaucoup de choses qu'il ne pouvait dire qu'à elle seule.

Ce second dessein de l'auteur du Pentateuque correspond donc exactement à la seconde partie de la mission de Moïse, chargé de conduire Israël dans la terre de Chanaan.

Pour exécuter ce grand projet, Moïse était assuré de la protection de Dieu, mais il lui fallait néanmoins amener les Israélites à ses fins par les voies de la persuasion. Il ne pouvait les arracher de vive force de l'Égypte, où l'esclavage les avait dégradés et où ils lui opposaient le plus insurmontable des obstacles, l'inertie; il ne pouvait les déterminer, sans agir fortement sur leur esprit et sur leur cœur, à se rendre dans un désert sans ressources, avec leurs femmes et leurs enfants, et à entreprendre, sans armes¹, sans préparatifs, en cou-

¹ La Vulgate traduit le mot חמושים, *hamušim*, Ex., XIII, 18, par *armati*, mais cette expression signifie *strenui* (*ad pugnandum*), non *armati*. Quoique les Hébreux dussent avoir quelques armes, l'ensemble du récit montre que tous les hommes faits ne pouvaient être armés et ne l'étaient pas en réalité. Dans le désert, ils se procurèrent ou se fabriquèrent des armes.

rant tous les risques, en bravant tous les dangers, la conquête d'un pays fort et puissant, dont les habitants étaient redoutables, dont les montagnes étaient inaccessibles. Que pouvait-il faire pour triompher de tant de difficultés? Comment pouvait-il obtenir que ce peuple d'esclaves retrouvât de l'énergie et de la volonté? — Par deux moyens puissants : en réveillant au fond de son âme endormie les sentiments les plus forts de la nature humaine, le sentiment religieux et l'amour filial, et en lui présentant la terre de Chanaan comme la terre la plus désirable et la plus digne d'envie.

C'est ce que fit Moïse. Pour décider les Israélites à entreprendre la conquête de la Palestine, il leur rappela de toutes manières, en toute occasion, que la religion leur faisait un devoir d'aller occuper la terre dont Dieu leur avait promis la possession et qu'il s'était engagé par serment à mettre entre leurs mains; il les fit souvenir que leurs ancêtres y avaient vécu, y avaient acheté des biens et y étaient ensevelis; il leur peignit enfin ce pays sous les couleurs les plus attrayantes. A force de leur remettre ces choses devant les yeux, il réussit dans son dessein; il leur fit quitter l'Égypte, il les conduisit dans le désert, il les détermina à marcher contre la Palestine et à tenter, en un mot, une entreprise qui était, humainement parlant, insensée et impossible.

§ I.

Promesse que Dieu a faite de donner la terre de Chanaan aux Israélites et obligation que leur impose cette promesse.

Le sentiment le plus profond dans le cœur des enfants de Jacob était le sentiment religieux. C'est aussi à ce sentiment que s'adresse surtout l'auteur du Pentateuque. Il s'attache sans cesse à ranimer leur confiance en Jéhovah. Pour les convaincre qu'ils doivent quitter l'Égypte, il leur répète presque à chaque page, sans jamais se lasser, que Dieu leur a donné la terre de Chanaan et qu'il leur a promis de les rendre maîtres de tout ce pays; il a révélé à leurs ancêtres que leur postérité demeurerait longtemps sur les bords du Nil, mais qu'un jour viendrait où la mesure des iniquités des Chanéens étant remplie, les enfants de Jacob entreraient en possession de la terre qu'il leur avait donnée¹. Ce jour est venu : Dieu sera fidèle à sa parole, mais à la condition qu'Israël ne résiste pas à ses volontés; il faut donc qu'il parte, il faut qu'il se mette tout de suite en marche et qu'il aille recueillir l'héritage de ses pères. Ne pas le faire, ce serait se montrer défiant envers Dieu et désobéir à ses ordres. Telle est la pensée dominante du Pentateuque, comme l'idée fixe, s'il est permis de

¹ Gen., xv, 13-14, etc.

s'exprimer de la sorte, de l'écrivain sacré. Tout ce qui, dans la Genèse, n'a pas un but exclusivement religieux, est inspiré par cette fin secondaire que se proposait son auteur; tous les traits qu'il rapporte sont choisis dans le dessein de déterminer Israël à compter sur les promesses de Dieu et à obéir à ses ordres.

Pour démontrer la fidélité de Dieu à tenir ses engagements, l'écrivain sacré cite les faits les plus propres à convaincre les Israélites : le Seigneur a couvert de sa protection Abraham en Égypte¹ et dans le pays des Philistins², Isaac à Gérare³, Jacob en Mésopotamie⁴, Joseph en Égypte⁵; il protégera donc les fils comme il a protégé les pères, pourvu que les fils imitent l'obéissance des pères, obéissance que l'auteur exalte sans cesse, parce qu'il veut la faire imiter⁶. Mais en quoi doit consister leur obéissance? A quitter l'Égypte et à aller dans la terre de Chanaan. Les Israélites ne peuvent douter que Dieu n'exécute fidèlement ses promesses. Eh bien! il leur a promis de leur donner la terre de Chanaan. Voilà le point qu'il importe le plus de leur rappeler et voilà aussi celui sur lequel insiste le plus l'auteur de la Genèse.

Une des fins qu'il s'est proposées le plus manifestement, c'est de mettre en plein jour cette promesse de

¹ Gen., xii, 17.

² Gen., xx. Voir aussi Gen., xviii, 17-32; xxiv.

³ Gen., xxvi.

⁴ Gen., xxviii-xxxiii.

⁵ Gen., xxxix-xli.

⁶ Gen., xii, 1-8; xxvi, 5.

Dieu, parce qu'elle leur confère le droit de propriété sur la Palestine, et les oblige ainsi à s'y établir. Il revient sans cesse sur ce point, capital à ses yeux. Dieu, qui ne manque jamais à ses promesses, a donné, dit-il, la terre qui s'étend sur les deux rives du Jourdain aux fils de Jacob. Il note avec beaucoup de détails toutes les circonstances dans lesquelles le pays qui, pour cette raison, a été appelé la Terre Promise, a été promis en effet aux héritiers d'Abraham. Il raconte l'histoire de cette promesse, on peut bien le dire, *ab ovo*. Rien n'est négligé, rien n'est oublié. L'écrivain nous présente d'abord Tharé et son fils Abraham, les ancêtres de sa race, à Ur, en Chaldée. Tharé émigre à Haran avec sa famille. Là Dieu parle à Abraham, qui ne s'appelait encore qu'Abram, et lui dit : « Va dans la terre que je te montrerai ¹. » Tel est le prélude de la promesse et de la donation explicite que Dieu fera plus tard.

Abram obéit docilement à l'ordre de Dieu et il arrive au cœur même de la Palestine, à Sichem : « Alors, dit le texte sacré, le Chananéen habitait dans le pays ². » Et il ajoute aussitôt : « Jéhovah apparut à Abram et lui dit : Je donnerai cette terre à ta race ³. » Voilà la promesse formelle et expresse de la donation. Désormais la terre de Chanaan est la Terre Promise.

Dans tous les principaux événements de la vie du saint

¹ Gen., XII, 1.

² Gen., XII, 6. Ce verset est considéré comme une addition postérieure par beaucoup de critiques, mais peu nous importe ici ; le fait qu'il exprime est incontestable.

³ Gen., XII, 7.

patriarche, Dieu lui réitère sa promesse et l'auteur sacré enregistre avec ce qu'on pourrait appeler l'exactitude d'un notaire public ce renouvellement des engagements divins. Quand Lot se sépare de son oncle pour aller habiter Sodome, Dieu dit au patriarche, pour constater que les descendants de son neveu, c'est-à-dire les Moabites et les Ammonites n'auront aucun droit sur la Palestine : « Lève les yeux, — Abram était alors entre Béthel et Haï, et de là, la vue s'étend sur toute la Terre Sainte, — lève les yeux, et regarde au nord et au midi, au levant et au couchant. Toute la terre que tu vois, je la donnerai à ta race, à jamais. Je multiplierai ta race comme la poussière de la terre... Lève-toi ; parcours cette terre en long et en large, car je te la donnerai ¹. »

Aussi Abram ne tarde-t-il pas à s'y conduire comme un maître, presque comme un souverain. Il se met à la tête des hommes du pays et défait les ennemis qui sont venus l'attaquer ² ; plus tard, les rois indigènes font alliance avec lui et réclament sa bienveillance pour leur postérité ³.

Lorsqu'il a remporté sa victoire sur Chodorlahomor, roi d'Élam, Dieu lui apparaît encore pour lui annoncer qu'il aura un fils. « Regarde le ciel, lui dit le Seigneur, et compte les étoiles, si tu peux. Ainsi [nombreuse] sera ta race. » Et il continue : « Je suis Jéhovah, qui t'ai tiré d'Ur Kasdim, pour te donner cette terre, pour qu'elle soit ta propriété. » Abram lui demanda alors :

¹ Gen., XIII, 14-17.

² Gen., XIV.

³ Gen., XXI, 22-24.

« Mon Seigneur Jéhovah, quelle preuve aurai-je qu'elle deviendra ma propriété? » Dieu lui répondit en lui disant de prendre une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une colombe (c'est-à-dire les cinq espèces de victimes que la loi mosaïque devait permettre plus tard d'offrir au Seigneur), et il lui ordonna d'en faire un sacrifice solennel, qui fût accompagné de circonstances extraordinaires et mystérieuses. Quand tout fut achevé, Dieu révéla au père des Hébreux comment il tiendrait la promesse qu'il lui faisait de lui donner la terre de Chanaan. Le patriarche ne devait pas la posséder lui-même. Ses descendants demeureraient en Égypte pendant quatre siècles, parce que les Amorrhéens, maîtres de la Palestine, n'avaient pas encore comblé la mesure de leurs iniquités. Au bout de ce temps, sa postérité entrerait en possession de la Terre promise. Or les quatre siècles sont maintenant écoulés.

Comme ces détails sont palpitants d'intérêt pour la génération contemporaine de Moïse, appelée à recueillir le fruit de cette prophétie! C'est d'elle que Dieu a parlé, c'est à elle que Dieu a donné cette terre. Ils objectaient à Moïse et à Aaron, qui leur rappelaient la promesse divine : mais pourquoi Dieu n'a-t-il donc pas donné cette terre à Abraham lui-même? Comment se fait-il que nos pères soient venus en Égypte, au lieu de jouir du pays qu'il leur avait donné? — Vous venez d'entendre la réponse à cette objection, si naturelle dans la bouche du peuple.

L'histoire du sacrifice se termine en ces termes : « En ce jour Jéhovah fit alliance avec Abram en disant : Je

donne cette terre à ta race, depuis le ruisseau d'Égypte, jusqu'au grand fleuve, jusqu'à l'Euphrate¹. »

Au moment de l'institution de la circoncision, la donation est réitérée : Abram reçoit le nom d'Abraham et Dieu lui dit encore : « Je te donne, à toi et à ta postérité, cette terre, la terre où tu vis en nomade, toute la terre de Chanaan, afin qu'elle soit ta propriété à jamais². »

Lorsqu'il envoie Éliézer chercher une femme pour son fils Isaac en Mésopotamie, le patriarche rappelle lui-même la promesse divine : « Jéhovah, le Dieu du ciel, me l'a juré et il m'a dit : Je donnerai cette terre à ta race³. » En effet, circonstance importante à relever, Dieu n'a pas seulement promis, mais « il a juré » de donner la Palestine à la postérité d'Abraham, et comme le Seigneur ne peut violer ses promesses, et moins encore ses serments, Israël ne peut douter qu'il n'entre en possession de la Terre Promise, puisque l'heure annoncée est venue. L'auteur du Pentateuque insiste sur ce serment divin, et il choisit les expressions les plus fortes, les plus significatives, pour en montrer toute la solennité : « Il a levé la main pour jurer, » dit-il; de même qu'il remarque, dans le grand sacrifice d'Abraham, qui scella l'alliance entre lui et son Dieu, que le Seigneur passa au milieu des victimes coupées en deux, parce que c'était là le rite le plus sacré et le plus invio-

¹ Gen., xv.

² Gen., xvii, 8. La désignation de la terre de Chanaan est répétée jusqu'à trois fois dans ce seul verset.

³ Gen., xxiv, 7.

lable de l'alliance. Toutes les circonstances propres à exciter la confiance sont donc rappelées avec un soin marqué.

Cependant une autre objection se présentait naturellement ici à l'esprit des Hébreux; ils devaient la faire à Moïse et il y répond. La voici : Dieu a donné la Terre Promise à Abraham, notre père; nous sommes ses descendants et nous pouvons y réclamer des droits. Mais nous ne sommes pas les seuls héritiers d'Abraham; Lot devait être son héritier; les Moabites et les Ammonites, les Ismaélites et les Arabes, les fils de Cétura et les fils d'Ésaü sont nos frères. La terre de Chanaan ne leur a-t-elle point été promise aussi et ne nous en disputeront-ils point la jouissance?

Pour répondre à cette objection, l'auteur de la Genèse ne se borne pas à enregistrer les déclarations divines; il en détermine le sujet avec la plus grande précision, il établit qu'elles ont été faites exclusivement en faveur des enfants de Jacob et que Dieu a éliminé de la succession patriarcale tous ceux de leurs frères descendus d'Abraham et d'Isaac par d'autres enfants que leur père Jacob. C'est donc à eux et à eux seuls qu'appartient la Palestine.

Abraham ayant été longtemps privé de fils, son héritage devait passer d'abord à son neveu Lot. Au moment où l'oncle et le neveu se séparent, il est expressément marqué que la Terre Promise sera donnée à la « race » d'Abraham, non à celle de Lot¹. Pourquoi l'histoire de

¹ Gen., XIII, 15.

Sodome et de sa ruine est-elle longuement racontée? C'est en partie parce qu'elle sert à expliquer l'origine de Moab et d'Ammon, enfants de Lot, qui ne doivent avoir aucun droit sur la Palestine.

Le fils aîné d'Abraham est Ismaël, mais Agar, sa mère, est une esclave; son origine servile le prive de tout droit sur la Terre Promise. Si l'auteur de la Genèse insiste sur la naissance et sur l'enfance du frère d'Isaac, c'est pour mettre en pleine lumière que les Arabes, dont Ismaël doit devenir le père, n'ont aucun titre à faire valoir à la possession de la terre de Chanaan, et que ce n'est point à eux qu'elle a été promise. Les prophéties faites au fils d'Agar sont rapportées tout au long, dans le but de montrer que la Palestine ne lui a point été donnée en héritage. « Il plantera ses tentes vis-à-vis de ses frères¹, » dans le désert, à l'est et au sud du Jourdain, mais non sur les rives de ce fleuve. L'épisode de l'expulsion d'Agar et de son fils est plus significatif encore. La raison qu'allègue Sara à son époux pour qu'il chasse Ismaël, c'est que : « le fils de l'esclave ne doit pas être héritier avec son fils Isaac². » Abraham trouve bien dur de renvoyer son enfant. Dieu alors intervient et approuve lui-même la raison donnée par Sara : « Tout ce qu'a dit Sara, fais-le, lui dit-il, parce que c'est par Isaac que tu auras la postérité [que je t'ai prédite]³. » Ainsi la Genèse raconte l'expulsion du père des Arabes

¹ Gen., XVI, 12. Répété encore Gen., XXV, 18, en constatant l'accomplissement de la prédiction.

² Gen., XXI, 10.

³ Gen., XXI, 12.

pour établir le droit exclusif des descendants d'Isaac sur la Palestine, et c'est la nécessité de mettre ce droit à l'abri de tout doute et de toute contestation qui justifie, à ses yeux, la conduite d'Abraham envers Agar et Ismaël.

La Genèse indique avec un soin égal l'exclusion des autres enfants d'Abraham du partage de la Terre Promise. Le patriarche eut des fils nombreux d'une autre femme nommée Cétura, mais, nous dit le texte, « Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédait, et aux fils de ses autres femmes, il fit des présents, et il les sépara de son fils Isaac, pendant qu'il vivait encore, et il les envoya [habiter] au levant [de la Palestine]¹. »

On le voit, l'écrivain sacré ne néglige aucune occasion de mettre en évidence ce fait qu'il a tant à cœur de faire ressortir, savoir que la terre de Chanaan a été promise à son peuple et à son peuple seul. C'est ce que nous remarquons aussi dans l'histoire d'Isaac et de Jacob, comme dans celle d'Abraham. La plupart des traits qui y sont relevés n'ont pas d'autre but.

Aussitôt après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac². Rébecca lui donne deux fils jumeaux, Ésaü et Jacob. L'héritage des patriarches doit passer régulièrement à Ésaü, en sa qualité d'aîné, mais l'auteur sacré relate tous les faits qui prouvent qu'il n'en sera pas ainsi. Les circonstances de la naissance des deux enfants et le nom même donné à Jacob annoncent qu'il « supplantera » son aîné. Ésaü vend d'abord avec serment à Jacob son

¹ Gen., xxv, 5-6.

² Gen., xxv, 11.

droit d'aînesse¹. L'histoire du plat de lentilles est longuement racontée, parce que cet incident, insignifiant en soi, ne l'est pas aux yeux de l'écrivain, car il prépare l'exclusion d'Ésaü des droits de la promesse. Puis Isaac donne comme malgré lui à son second fils sa bénédiction paternelle et lui confère tous les droits de primogéniture². Il croit bénir Ésaü, tandis qu'il bénit Jacob, mais quand il s'aperçoit de son erreur, il refuse de rétracter ce qu'il a fait, malgré toutes les sollicitations et les instances de celui qui était néanmoins son fils préféré³. Cet épisode nous est raconté avec de longs détails, dont la prolixité s'explique sans peine par le but de l'écrivain.

Avant ce dernier événement, une famine était survenue et Isaac avait songé, comme autrefois Abraham, son père, à descendre en Égypte pour y trouver du blé, mais Dieu lui apparut et lui dit : « Ne descends pas en Égypte, demeure [au contraire] dans la terre que je te dirai; vis en nomade dans cette terre, et je serai avec toi et je te bénirai. Car je te donnerai à toi et à ta race toute cette terre, et je tiendrai le serment que j'ai juré à Abraham, ton père⁴. »

Isaac transmet à Jacob cette bénédiction et cette donation. Quand il l'envoya en Mésopotamie pour y prendre une épouse de sa race, il lui dit en propres termes : « Que le Dieu tout-puissant te bénisse, qu'il te

¹ Gen., xxv, 31-34. Répété par Ésaü, Gen., xxvii, 36.

² Gen., xxvii, 28-29.

³ Gen., xxvii, 30-40.

⁴ Gen., xxvi, 2-3.

fasse fructifier et multiplier, afin que tu deviennes un peuple nombreux, et qu'il te donne la bénédiction d'Abraham, à toi et à ta race, afin que tu possèdes la terre où tu vis en nomade, [cette terre] que Dieu a donnée à Abraham¹. » Et comme si la recommandation d'Isaac ne suffisait pas, Dieu lui-même la lui répéta du haut de cette échelle mystérieuse qui unissait la terre au ciel et qu'il lui montra en songe au début de son voyage : « Je suis Jéhovah, le Dieu d'Abraham ton père, et le Dieu d'Isaac. La terre sur laquelle tu dors, je te la donnerai à toi et à ta race... Je te garderai partout où tu iras et je te ramènerai dans cette terre. J'accomplirai tout ce que je te dis². »

Ésaü est donc exclu de la possession de la terre de Chanaan; ses descendants seront les maîtres de l'Idumée, où il s'était déjà fixé lui-même³; mais la Palestine est réservée aux enfants d'Israël. Dieu l'assure à Jacob, à Béthel, en ces termes : « La terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac, je te la donnerai, et à ta race, après toi, je donnerai cette terre⁴. »

¹ Gen., xxviii, 3-4.

² Gen., xxviii, 13-15. Moïse fait observer avec soin que Dieu ne permit à Jacob de quitter la terre de Chanaan qu'à la condition d'y revenir. Plus tard, le Seigneur lui fait ordonner par un ange de retourner en Palestine, Gen., xxxi, 13. Cf. xxvi, 2 et xlvi, 4.

³ Gen., xxxii, 3; xxxiii, 14, 16 et spécialement xxxvi, 6-9. Cf. Deut., ii, 5, 22.

⁴ Gen., xxxv, 12. Remarquer la répétition voulue et significative « à ta race, je donnerai cette terre, » répétition que le traducteur de la Vulgate a omise, parce qu'il n'avait pas les mêmes préoccupations que l'auteur original, ni les mêmes raisons d'insister sur une chose déjà si souvent rappelée.

Aussi plus tard Jacob ne se détermine-t-il pas sans quelques hésitations à aller en Égypte auprès de son fils Joseph; mais Dieu l'encourage, lui dit de ne rien craindre et lui annonce qu'il l'en ramènera : « Je descendrai avec toi en Égypte, et je t'en ferai remonter, je te l'assure¹. » L'auteur sacré ne manque pas de mettre en relief ce dernier point, qu'il a tant à cœur.

Désormais la terre de Chanaan ne sera plus donnée au fils aîné des patriarches à l'exclusion des autres, elle sera divisée et partagée entre tous les enfants de Jacob, que Moïse veut emmener sans exception dans la Terre Promise. Cette différence entre ce qui s'était passé jusqu'alors et ce qui se passera à l'avenir est signalée d'une manière solennelle dans la prophétie de Jacob sur son lit de mort. L'avenir s'ouvre devant lui et il fait connaître à l'avance à chacun de ses douze fils la part que Dieu lui destine dans la Terre de Promission. Cette prophétie annonce la fin du livre de la Genèse, qui est ainsi la charte de propriété d'Israël, constatant ses droits sur le pays de Chanaan, aussi bien que son devoir d'aller le conquérir, au moment où Dieu veut qu'il parte pour en prendre possession par les armes.

Après le récit de la bénédiction et de la mort de Jacob, la Genèse n'ajoute plus qu'un dernier trait sur Joseph, mais, comme on va le voir, il est significatif. Elle a déjà raconté tout au long son histoire. Cette his-

¹ Gen., xlvi, 4. Le texte original emploie la tournure hébraïque la plus énergique pour exprimer la certitude de ce retour. — Le retour de Jacob en Palestine s'entend de sa race.

toire devait avoir une grande importance dans la pensée de l'auteur, parce qu'elle expliquait, d'une part, l'établissement de Jacob en Égypte¹ et qu'elle faisait ressortir, de l'autre, l'ingratitude des Égyptiens, opprimant la famille de celui qui leur avait fait tant de bien. Quel contraste entre l'accueil passé et les traitements présents! qu'il est propre à servir les vœux de l'auteur! De là les développements dans lesquels entre l'écrivain, tandis qu'il passe complètement sous silence toute la période qui s'écoule depuis la mort de Joseph jusqu'au commencement de la persécution. Il répond ainsi à l'objection qui se présentait naturellement à l'esprit des Israélites : Pourquoi Dieu nous a-t-il fait venir en Égypte, au lieu de nous donner de suite la terre de Chanaan; ce récit montrait l'accomplissement de la prophétie faite à Abraham²; il devait contribuer à les dégoûter de plus en plus de l'Égypte, qui, après avoir si bien traité leurs pères, les traitait eux-mêmes avec tant de rigueur et d'injustice.

Cependant ce qui plaisait surtout dans l'histoire de Joseph à l'auteur de la Genèse, et ce qu'il a bien soin de relever à la fin de son livre, c'était l'acte de foi qu'avait fait le saint patriarche au moment de sa mort. « Et Joseph dit à ses frères : Je vais mourir. Or Dieu vous visitera certainement et il vous fera monter de cette terre à la terre qu'il a juré [de donner] à Abraham, à Isaac et à Jacob. — Et Joseph fit jurer les enfants d'Is-

¹ Gen., XLV, 5 et passim.

² Voir plus haut, p. 42.

raël et il leur dit : Dieu vous visitera certainement, et [alors] vous emporterez mes os d'ici. — Et Joseph mourut à l'âge de cent dix ans, et on l'embauma, et on le mit dans un cercueil en Égypte¹. » Ce sont les derniers mots de la Genèse. Elle se termine ainsi par le renouvellement de la promesse et par un cri d'espérance. On peut dire en toute vérité que ces dernières paroles en résument l'esprit et le but. Elle n'a pas d'autre dessein que celui de Joseph : c'est de faire retourner Israël dans la terre de Chanaan. Si Israël ne veut point écouter l'auteur de la Genèse, comment pourrait-il refuser d'écouter le bienfaiteur de sa race, Joseph? Ce trait final est là comme la pierre d'attente de l'Exode.

Nous croirions volontiers que la Genèse, qui ne contient pas une seule allusion au séjour des Israélites dans le désert, a été composée dans la péninsule du Sinaï, pendant que Moïse était auprès de Jéthro, lorsque Dieu lui confia sa mission, ou du moins aussitôt après son retour en Égypte, dans les jours qui précèdent l'exode, afin qu'elle fût répandue parmi le peuple d'Israël opprimé, et que sa lecture, comme une flamme brûlante, allumât leur courage, les remplît de confiance en Dieu, de haine contre l'oppresser². Ces pages étaient comme

¹ Gen., I, 24-25. Joseph répète deux fois la même chose, en employant la tournure la plus énergique que puisse fournir la langue hébraïque pour exprimer la certitude : l'emploi du verbe redoublé, à l'infinitif et au mode personnel : *pâqôd ifqôd*.

² Plus tard, le cantique du passage de la mer Rouge, comme nous le verrons plus loin, fut aussi composé pour être répandu et appris par le peuple, et l'entretenir dans les dispositions où le voulait Moïse. Cf. aussi Ex., XXIV, 4, 7.